



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CHAMPLAIN

RÈGLEMENTS

Heures d'ouverture : Lundi de 19h00 à 20h30
Mercredi de 19h00 à 20h30
Samedi de 9h00 à 12h00

Lieu : École Champlain, 963 Notre-Dame, Champlain, G0X 1C0

Admission : Aucun frais d'admission pour tous les résidents de la municipalité. Les enfants de moins de 13 ans doivent avoir la signature d'un parent sur la carte d'inscription

Prêt : Maximum 10 documents

Durée du prêt : Les documents sont prêtés pour une période de trois (3) semaines.

Les abonnés sont responsables des documents qu'ils empruntent.

En cas de perte ou de bris, ils devront rembourser le montant indiqué selon une grille d'évaluation de la bibliothèque.

Amende : Une amende de 5¢ par jour par document pour chaque abonné sera demandée pour les retards.

Afin d'éviter de payer l'amende, vous pouvez vous présenter à la bibliothèque pour faire renouveler vos documents. Vous pouvez également demander un N.I.P. et effectuer vos renouvellements par Internet.

Adresse Internet : mabibliotheque.ca